

Déclaration d'accessibilité RGAA 4.0

Introduction

Cette page n'est pas une page d'aide, mais une déclaration de conformité au RGAA 4.2019 qui vise à définir le niveau d'accessibilité général constaté sur le site conformément à la réglementation.

Cette page est obligatoire pour être conforme au RGAA 4 2019.

Identité du déclarant

Agence du numérique en santé

9, rue Georges Pitard
75015 Paris

Table des matières

Introduction	1
Déclaration d'accessibilité.....	3
État de conformité	3
Résultats des tests.....	3
Contenus non accessibles	3
Non-conformité	3
Dérogations.....	4
Établissement de cette déclaration d'accessibilité	4
Technologies utilisées pour la réalisation de [ANS, https://esante.gouv.fr/]	4
Environnement de test	4
Outils pour évaluer l'accessibilité	4
Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité	5
Retour d'information et contact	6
Voies de recours.....	6

Déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le [08/06/2020]

La version utilisée pour réaliser les tests est la version 4.2019 du RGAA:

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à <https://esante.gouv.fr/>

État de conformité

Le site ANS → <https://esante.gouv.fr/> est en [conformité partielle] avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.0 en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par Alter way révèle que :

- [30,76%] des critères du RGAA version 4.0 sont respectés
- [40,3%] Taux moyen de conformité sur l'ensemble des pages auditées

Détails des Non-conformités

Les non-conformités concernent les critères suivants :

- Critère 1.3 : Pour chaque image porteuse d'information ayant une alternative textuelle, cette alternative est-elle pertinente (hors cas particuliers) ?
- Critère 3.1 : Dans chaque page web, l'information ne doit pas être donnée uniquement par la couleur. Cette règle est-elle respectée ?
- Critère 3.2 : Dans chaque page web, le contraste entre la couleur du texte et la couleur de son arrière-plan est-il suffisamment élevé (hors cas particuliers) ?
- Critère 3.3 : Dans chaque page web, les couleurs utilisées dans les composants d'interface ou les éléments graphiques porteurs d'informations sont-elles suffisamment contrastées (hors cas particuliers) ?
- Critère 6.1 : Chaque lien est-il explicite (hors cas particuliers) ?
- Critère 6.2 : Dans chaque page web, chaque lien, à l'exception des ancres, a-t-il un intitulé ?
- Critère 7.1 : Chaque script est-il, si nécessaire, compatible avec les technologies d'assistance ?
- Critère 7.2 : Pour chaque script ayant une alternative, cette alternative est-elle pertinente ?
- Critère 7.3 : Chaque script est-il contrôlable par le clavier et par tout dispositif de pointage (hors cas particuliers) ?
- Critère 8.2 : Pour chaque page web, le code source généré est-il valide selon le type de document spécifié (hors cas particuliers) ?

Déclaration d'accessibilité RGAA.

Source : Direction interministérielle du numérique, novembre 2019

Page 3 sur 7

- Critère 8.9 : Dans chaque page web, les balises ne doivent pas être utilisées uniquement à des fins de présentation. Cette règle est-elle respectée ?
- Critère 9.1 : Dans chaque page web, l'information est-elle structurée par l'utilisation appropriée de titres ?
- Critère 9.2 : Dans chaque page web, la structure du document est-elle cohérente (hors cas particuliers) ?
- Critère 10.4 : Dans chaque page web, le texte reste-t-il lisible lorsque la taille des caractères est augmentée jusqu'à 200%, au moins (hors cas particuliers) ?
- Critère 10.7: Dans chaque page web, pour chaque élément recevant le focus, la prise de focus est-elle visible ?
- Critère 10.9: Dans chaque page web, l'information ne doit pas être donnée uniquement par la forme, taille ou position. Cette règle est-elle respectée ?
- Critère 10.12 : Dans chaque page web, les propriétés d'espacement du texte peuvent-elles être redéfinies par l'utilisateur sans perte de contenu ou de fonctionnalité (hors cas particuliers) ?
- Critère 11.1: Chaque champ de formulaire a-t-il une étiquette ?
- Critère 11.3 : Dans chaque formulaire, chaque étiquette associée à un champ de formulaire ayant la même fonction et répété plusieurs fois dans une même page ou dans un ensemble de pages est-elle cohérente ?
- Critère 12.1 : Chaque ensemble de pages dispose-t-il de deux systèmes de navigation différents, au moins (hors cas particuliers) ?
- Critère 12.6 : Les zones de regroupement de contenus présentes dans plusieurs pages web (zones d'en-tête, de navigation principale, de contenu principal, de pied de page et de moteur de recherche) peuvent-elles être atteintes ou évitées ?
- Critère 12.7 : Dans chaque page web, un lien d'évitement ou d'accès rapide à la zone de contenu principal est-il présent (hors cas particuliers) ?
- Critère 12.8 : Dans chaque page web, l'ordre de tabulation est-il cohérent ?
- Critère 12.11: Dans chaque page web, les contenus additionnels apparaissant au survol, à la prise de focus ou à l'activation d'un composant d'interface sont-ils si nécessaire atteignables au clavier ?
- Critère 13.2: Dans chaque page web, l'ouverture d'une nouvelle fenêtre ne doit pas être déclenchée sans action de l'utilisateur. Cette règle est-elle respectée ?
- Critère 13.3: Dans chaque page web, chaque document bureautique en téléchargement possède-t-il, si nécessaire, une version accessible (hors cas particuliers) ?

- Critère 13.4: Pour chaque document bureautique ayant une version accessible, cette version offre-t-elle la même information ?
- Critère 13.8 : Dans chaque page web, chaque contenu en mouvement ou clignotant est-il contrôlable par l'utilisateur ?

Dérogations

- Iframe issu de Google n'est pas complètement compréhensible à la lecture «l'existence d'un cadre «iframe » avec un «title» en anglais «recaptcha challenge »

Technologies utilisées pour la réalisation de [ANS, <https://esante.gouv.fr/>]

- HTML5
- CSS
- JavaScript
- PDF

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA 4.0, avec les versions suivantes :

Agent utilisateur: Firefox 77.0.1

Technologie d'assistance: NVDA 2019.3.1

Outils pour évaluer l'accessibilité

- Wave
- WCAG color contrast checker
- Headings maps
- PDF accessibility checker3
- web développer toolbar

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Page d'accueil :
<https://esante.gouv.fr/>

2. Pages assistance et formulaire de contact RH :
<https://esante.gouv.fr/assistance>
<https://esante.gouv.fr/form/candidature?oid=3561>
3. Page mentions légales :
<https://esante.gouv.fr/services/mentions-legales>
4. Page résultat de recherche:
<https://esante.gouv.fr/recherche/ans?page=1>
5. Page actualités:
<https://esante.gouv.fr/actualites>
6. Page détail actualité:
<https://esante.gouv.fr/actualites/quatre-maisons-departementales-des-personnes-handicapees-et-un-editeur-labellises-si>
7. Page article :
<https://esante.gouv.fr/securite/annuaire-sante>
8. Page commandes et FAQ INS:
<https://esante.gouv.fr/securite/cartes-et-certificats/commandes?offre=cartes>
<https://esante.gouv.fr/securite/ins/faq>
9. Page Catalogue: <https://esante.gouv.fr/interoperabilite/espace-des-terminologies-de-sante/terminologies>
10. Page Terminologie:
<https://esante.gouv.fr/terminologie-adicap>

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de [nom, url du site] pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message [url du formulaire en ligne]
- Contacter [Nom de l'entité responsable du service en ligne] [url d'une page avec les coordonnées de l'entité]

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits [<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>]
Déclaration d'accessibilité RGAA.

- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région [<https://www.defenseurdes-droits.fr/saisir/delegues>]
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07